

## Virement entre placements pour l'actif existant

Faites parvenir ce formulaire dûment rempli et signé à l'adresse suivante :

### Financière Manuvie

SRC, Service à la clientèle, KC6  
Case postale 396, succursale Waterloo  
Waterloo (Ontario) N2J 4A9

Écrire lisiblement, en caractères d'imprimerie, dans les cases réservées à cette fin.

Vous pouvez également transmettre vos instructions de virement en ligne, à l'adresse [www.manuvie.ca/PRO](http://www.manuvie.ca/PRO), ou en appelant au Service à la clientèle, au 1 888-388-3288

Ce formulaire est également accessible sur le site Web [www.manuvie.ca/PRO](http://www.manuvie.ca/PRO).

### Vos renseignements personnels

Promoteur du régime (l'employeur)				Numéro du contrat collectif		
Numéro de participant		Numéro de client		Numéro de référence A l'usage de la Financière Manuvie seulement		
Nom de famille				Prénom		
Adresse postale (numéro, rue et appartement)						
Ville		Province	Pays	Code postal	Téléphone*	Poste*
Courriel*						

\* Champs optionnels

Les demandes de virement sont traitées en utilisant la prochaine valeur unitaire disponible\*. Les valeurs unitaires sont publiées chaque jour, après la fermeture des marchés. Les demandes de virement reçues après 16 h (HE) sont traitées en utilisant les valeurs unitaires publiées à la fin du jour ouvrable suivant.

\* Toutes les opérations portant sur des fonds dont le portefeuille est principalement composé de titres autres que ceux de l'Amérique du Nord seront traitées le second jour ouvrable. Nous devons tenir compte du décalage horaire et nous assurer que les valeurs unitaires reflètent bien les cours du marché.

**Minimum de 5 % par fonds; nombres entiers seulement. Le total de tous les virements doit être de 100 %.**

### Virement entre placements

Entrez le code de chaque fonds. Le nom et le code des fonds figurent sur le site Web [www.manuvie.ca/PRO](http://www.manuvie.ca/PRO) et au Rapport sur les placements collectifs. Si un virement est effectué à partir d'un compte à intérêt garanti (CIG) avant la date d'échéance, le compte peut faire l'objet d'un rajustement à la valeur marchande. Des frais d'opérations fréquentes de 2 % pourraient être portés au compte des participants qui effectuent un virement dans un fonds, et que cette opération est suivie d'un virement sortant de ce même fonds dans les quinze jours civils.

### Renseignements sur RevenuPlus Collectif

Si votre régime offre RevenuPlus Collectif, veuillez noter que cette option est conçue pour vous fournir un revenu de retraite garanti. Avant d'opter pour RevenuPlus Collectif, accédez à votre compte au [www.manuvie.ca/PRO](http://www.manuvie.ca/PRO) pour en savoir plus à ce sujet.

Si vous transférez des fonds dans votre compte RevenuPlus Collectif existant, n'oubliez pas que, sur une période de 365 jours, une seule ou une succession de cotisations excédant 20 % de votre base de la prestation garantie réinitialiseront la période minimale de conservation de cinq (5) ans.

Les virements entre placements effectués à partir de RevenuPlus Collectif réduiront votre base de la prestation garantie et le montant de votre revenu annuel garanti. Si le montant du virement entre fonds est supérieur à votre base de la prestation garantie, il fera l'objet d'une période de conservation. Vous ne pourrez faire aucune cotisation occasionnelle à RevenuPlus Collectif dans cette période.

### Source des cotisations :

Toutes  Salariales obligatoires  Patronales obligatoires  Salariales facultatives  Patronales additionnelles (facultatives)

À partir de : Code du fonds

	%	ou	\$
	%	ou	\$
	%	ou	\$
	%	ou	\$
	%	ou	\$
	%	ou	\$
	%	ou	\$
	%	ou	\$
	%	ou	\$
	%	ou	\$
	%	ou	\$

À destination de : Code du fonds

	%
	%
	%
	%
	%
	%
	%
	%
	%
	%
	%

**La somme de ces pourcentages doit être égale à 100 %.**

## Transfert effectué à partir d'un compte à intérêt garanti (CIG)

Quand souhaitez-vous effectuer le transfert?  Immédiatement  À l'échéance

À partir de : Code du fonds

À destination de : Code du fonds

*Si un virement est effectué à partir de comptes à intérêt garanti (CIG) avant la date d'échéance, les comptes peuvent faire l'objet d'un rajustement à la valeur marchande.*

**REMARQUE** : Vous devez transférer 100 % d'un CIG.

*RevenuPlus Collectif n'est pas une option valide pour les CIG arrivant à échéance*

	% <b>OU</b> \$
Montant à l'échéance \$	Date d'échéance jj/mmm/aaaa

	%
Montant à l'échéance \$	Date d'échéance jj/mmm/aaaa

	% <b>OU</b> \$
Montant à l'échéance \$	Date d'échéance jj/mmm/aaaa

	%
Montant à l'échéance \$	Date d'échéance jj/mmm/aaaa

Souhaitez-vous appliquer ces instructions à tous les CIG de ce code?  Oui  Non

Sinon, précisez le CIG sur lequel vous souhaitez affecter vos instructions :

Montant à l'échéance	Date d'échéance jj/mmm/aaaa
----------------------	-----------------------------

## Signature

La Financière Manuvie se réserve le droit de retourner les formulaires sur lesquels figurent des renseignements incomplets ou inexacts. Vous recevrez un avis écrit confirmant que votre demande a été traitée. Si une erreur s'est produite dans le traitement de votre demande, vous devez en informer la Financière Manuvie dans les trente jours suivant la réception de l'avis.

Il est entendu que si je transfère des placements RevenuPlus Collectif, cette transaction aura une incidence sur mes avantages liés à RevenuPlus Collectif.

Votre signature	Date (jj/mmm/aaaa)
Signature de l'administrateur du régime (s'il y a lieu)	Date (jj/mmm/aaaa)